

Outil d'analyse pour les critères de qualité dans le domaine D

Mesures de prévention

Conseil: si une question n'est pas pertinente, tracez-la pour que l'on sache que vous avez traité ce point.

	Critères de qualité	Rempli	Référence
D1	L'approche de la prévention des chutes est interprofessionnelle et les compétences sont définies (soins, service médical, thérapies, service technique)	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> en partie	Informations spécialisées C5, D1
D2	Pour les résidents, il existe des offres d'activité physique et/ou d'entraînement qui comportent des exercices de force et d'équilibre (offre de groupe ou individuelle). L'offre est adaptée aux résidents mobiles, à ceux qui sont plus faibles et à ceux qui sont atteints de démence	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> en partie	Information spécialisée D2
D3	Les résidents présentant un risque de chute accru ou un manque supposé/confirmé de vitamine D reçoivent de la vitamine D et du calcium (sauf contre-indication médicale ou raisons personnelles)	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> en partie	Informations spécialisées B1, D3
D4	Des mesures générales de prévention des chutes sont applicables pour l'ensemble des résidents	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> en partie	Information spécialisée D4
D5	Des mesures spécifiques de prévention des chutes pour les personnes atteintes de démence sont connues et appliquées	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> en partie	Information spécialisée D5
D6	Les instruments visant la prévention des chutes ou des blessures sont employés	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> en partie	Information spécialisée D6
D7	Les déambulateurs, chaises roulantes et autres auxiliaires sont régulièrement contrôlés par rapport à leur état de fonctionnement (p. ex. sur une base mensuelle ou selon les prescriptions internes). Le contrôle est documenté	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> en partie	Information spécialisée D7
D8	Les déambulateurs, chaises roulantes et autres auxiliaires sont adaptés aux résidents, qui sont familiarisés avec leur utilisation	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> en partie	Information spécialisée D8
D9	Les appareils auditifs et les lunettes sont régulièrement nettoyés et contrôlés par rapport à leur état de fonctionnement et à leur utilité. Pour les contrôles, un audioprothésiste de même qu'un opticien ou un ophtalmologue sont à proximité ou se rendent deux fois par an dans l'établissement	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> en partie	Information spécialisée D9
D10	Le choix et le contrôle des chaussures de même que l'utilisation de chaussettes antidérapantes sont adaptés aux mesures de prévention des chutes. Les pieds des résidents font l'objet d'examens réguliers (p. ex. sur une base mensuelle ou selon les prescriptions internes), leur état est documenté et des mesures sont prises le cas échéant. Un traitement podologique et une pédicure peuvent avoir lieu au sein de l'établissement ou être facilement accessibles	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> en partie	Information spécialisée D10

D11	Une alimentation et un apport en liquide adaptés chez les résidents sont pris en compte	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> en partie	Information spécialisée D11
D12	La médication des résidents est régulièrement contrôlée	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> en partie	Information spécialisée D12
D13	L'incontinence et un changement de l'excrétion sont identifiés et des mesures sont prises	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> en partie	Information spécialisée D13
D14	Les problèmes de vertiges sont identifiés, les mesures d'accompagnement prises	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> en partie	Information spécialisée D14
D15	Le risque de chute est communiqué en cas de transfert interne ou externe	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> en partie	Procès-verbal de chute, entretien professionnel, Information spécialisée domaine E
D16	L'institution et les alentours sont régulièrement contrôlés par rapport aux endroits présentant un risque de chute (p. ex. sur une base mensuelle ou selon le cahier des charges). Ces zones sont documentées et des mesures sont prises pour remédier aux insuffisances. La mise en œuvre des mesures fait l'objet d'une évaluation	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> en partie	Information spécialisée D4 bpa – «Mesures de construction pour la prévention des chutes dans les établissements médico-sociaux pour personnes âgées» [3]
D17	Dans la limite de leurs compétences, l'ensemble des collaborateurs connaissent les mesures d'urgence en cas de chute	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> en partie	Information spécialisée D17